

## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 23 AVRIL 2015 :

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 MARS 2015.
2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 MARS 2015.
3. DROIT DE PRÉEMPTION.
4. CONVENTION DE MANDAT AVEC LE SYNDICAT EAUX DE VIENNE – SIVEER POUR LA RÉALISATION DU PLAN D'ENTRETIEN COMMUNAL.
5. RÉNOVATION INTÉRIEURE DU GROUPE SCOLAIRE «ANDRÉ BROUILLET » DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RÉSERVE PARLEMENTAIRE.
6. EXAMEN DE LA DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE A LA ROUTE D'OR DU POITOU.
7. DÉNOMINATION DU PRÉ DE LA CURE ET DU STADE.
8. QUESTIONS DIVERSES.

Étaient présents : Mmes et MM. Roland VAILLIER, Maryvonne DELAGRANGE, Jean-Claude LAFRÉCHOUX, André RIGNAULT, Karine ANASTASI, Michelle CAILLAUD, Jean-Christophe ROY, Katia GAUDIN, Mickaël COLIN, Nicolas BROSSARD, Suzie PORTEJOIE, Jacques AUGRIS et Carole BLAIN.

Étaient excusés : Mme Ginette BOUYER et M. Christian GRIMAUD.

Pouvoir : Mme Ginette BOUYER à M. Mickaël COLIN.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Mme Carole BLAIN a été élue secrétaire de séance.

- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 MARS 2015 :  
Après lecture et vote, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 12 mars 2015.
- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 MARS 2015 :  
Après lecture et vote, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 26 mars 2015.
- DROIT DE PRÉEMPTION :  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens référencés ci-après :
  - Section H 346 et 347 « Montazais ».
- CONVENTION DE MANDAT AVEC LE SYNDICAT "EAUX DE VIENNE – SIVEER" POUR LA RÉALISATION DU PLAN D'ENTRETIEN COMMUNAL :  
Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du programme Re-Sources, le SEA Sud Vienne s'est engagé le 19/12/2014, en Comité Syndical à la réalisation des plans d'entretien communaux des 26 communes du Sud Vienne. À ce titre, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention de mandat, avec le Syndicat "EAUX DE VIENNE – Siveer", permettant de préciser le rôle de chacun dans ce projet et de valider l'engagement de la Commune et du Syndicat dans cette démarche. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte de verser au Syndicat sa participation financière pour la réalisation du plan d'entretien correspondant à 20% des dépenses de l'opération, soit 88 € HT pour un montant total de d'étude de 440 € HT. Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention de mandat correspondante.
- RÉNOVATION INTÉRIEURE DU GROUPE SCOLAIRE «ANDRÉ BROUILLET » - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RÉSERVE PARLEMENTAIRE :  
  
Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de demander une subvention à Monsieur le Député de la Vienne Jean-Michel CLÉMENT dans le cadre de la réserve parlementaire pour aider au financement de la rénovation intérieure du groupe scolaire «André BROUILLET ».
- EXAMEN DE LA DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA ROUTE D'OR DU POITOU :  
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Cycle Amical Civraisien sollicite le parrainage de la Commune par une aide financière à l'occasion de la "34<sup>ème</sup> Route d'Or du Poitou élite nationale" qui se déroulera le mercredi 05 août 2015. Cette participation permettrait d'octroyer une prime sur trois coureurs à la sortie du village de « Montazais » au 10<sup>ème</sup> passage et contribuerait à aider et pérenniser une manifestation sportive importante du Sud Vienne.  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés accepte de participer financièrement et accorde une subvention de 150€ au Cycle Amical Civraisien à l'occasion de cette manifestation.

➤ **DÉNOMINATION DU PRÉ DE LA CURE ET DU STADE :**

Le Conseil Municipal, après délibération décide d'attribuer au pré de la cure le nom de « Espace René MASSONNET », (Conseiller Municipal de 1965 à 1971 – Adjoint de 1971 à 1981 puis Maire de 1981 à 2008), et de conserver l'appellation actuelle pour le stade, c'est-à-dire : « STADE MUNICIPAL ».

➤ **QUESTIONS DIVERSES :**

- **VENTE DU GYROBROYEUR :** Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de vendre le gyrobroyeur, qui fait double emploi, pour 300 €.

**INFORMATIONS :**

- **Remplacement** d'un agent en congé maladie par Mme Nathalie BRUNET par l'intermédiaire de PLURISERVICES.
- **Nuits Romanes :** La Commune n'a pas été retenue cette année.
- **Inaugurations 2015 :** la date proposée est le 18 septembre en fin d'après-midi, celles-ci seront suivies d'un spectacle (la date sera confirmée ultérieurement).
- **PEDT :** Le Projet Éducatif Du Territoire est un cadre partenarial matérialisé par une convention. Il prévoit prioritairement, mais non exclusivement, des activités proposées pendant le temps périscolaire aux jeunes scolarisés dans les écoles primaires. Il doit permettre d'organiser des activités périscolaires prolongeant le service public d'éducation et en complémentarité avec lui. Le PEDT est actuellement en cours d'élaboration et doit être remis avant le 31 mai.
- **Commune Nouvelle :** distribution du document d'information édité par l'AMF. Pour créer une commune nouvelle au 1<sup>er</sup> janvier 2016, il faut que le dossier soit déposé en octobre. Après discussion, Monsieur le Maire a fait un tour de table. Avant de prendre une décision, le Conseil Municipal demande une réunion avec les conseils municipaux concernés en présence de Messieurs BOEUF et BOULOUX afin d'obtenir davantage de précisions. Il souhaite également la présence de conseillers, membres de communes nouvelles, de manière à connaître le ressenti de chacun et savoir ce que leur a apporté la création de la commune nouvelle (avantages et inconvénients).

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 30 minutes.